

DT / SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES**EPREUVES THEORIQUES****EPREUVE : LEGISLATION (EL-MA-DPB-BTP-FM-OBB-OG-CEMS-FC)****DUREE** : 1 H**COEF** : 1**SUJET**Consigne

Lisez attentivement le texte ci-dessous et réalisez les tâches ci-après.

Texte

Monsieur. DIKO est titulaire du Diplôme de Technicien (DT). Dans la recherche de ressources financières pour s'installer à son propre compte, il conclut avec la société "ECHNO PLUS" un contrat de travail de six (06) mois. Son employeur l'a aussitôt déclaré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Lors de l'exécution de son contrat, monsieur DIKO effectue des heures supplémentaires, alors que certains de ses collègues ont refusé. Mécontent, son employeur décide de licencier ceux qui ont refusé d'effectuer des heures supplémentaires. Ces derniers affirment que l'employeur ne se conforme pas à la législation du travail et choisissent de déclencher une grève contre l'avis du syndicat. Monsieur DIKO, se fondant sur ses connaissances en droit du travail, conseille à ses collègues de consulter avant toute action, l'inspecteur du travail afin d'éviter une rupture de leur contrat pour faute lourde.

Travail à faireI- Compréhension du texte

- 1- Dites la raison pour laquelle monsieur DIKO a conclu avec la société "ECHNO PLUS" un contrat de travail.
- 2- Relevez le passage du texte qui justifie la décision du déclenchement de la grève.

(Page suivante)

II- Contrôle lexical

Définissez les mots ou expressions suivants :

- Droit du travail ;
- Employé ;
- Heures supplémentaires ;
- Syndicat.

III- Maitrise des connaissances

1- a-) Nommez le type de contrat conclut par monsieur DIKO avec la société "ECHNO PLUS".

b-) Justifiez la réponse.

2- a-) Citez les pouvoirs de l'inspecteur du travail.

b-) Rappelez trois obligations de monsieur DIKO vis - à - vis de son employeur.

3- a-) Précisez la durée hebdomadaire du travail en République du Bénin.

b-) Indiquez quatre (04) prestations dont peut bénéficier un travailleur déclaré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

BONNE CHANCE !